



DELIBERATION du Conseil Municipal de TRONCHY (Saône et Loire)

Nombre de Conseillers		L'an deux mil dix-sept ,le deux janvier à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué, s'est réuni sous la présidence de Sébastien JACCUSSE , maire de la commune.
- en exercice	11	
- présents	7	
- votants	10	<u>Etaient présents</u> : Stéphane Créniaut, Sébastien Jaccusse, Franck Dayet, Nicolas Coleiro, Guy Michaudet, , Alain Throude et Christine Flamier,.
- absents	4	<u>Excusés</u> : Emmanuel Rièrè, Pierre Gauthier (pouvoir à Christine Flamier), Marie Compagnon (pouvoir à Sébastien Jaccusse)- Damien Sarciron (pouvoir à Alain Throude)
- excusés	4	<u>Secrétaire de séance</u> : Guy Michaudet

01 - SUBVENTIONS 2017 A VERSER

Le conseil municipal à l'unanimité décide de l'attribution des subventions suivantes sur le budget 2017,

Amicale des parents d'élèves	70 €
Amicale des sapeurs pompiers	70 €
Chasse	120 €
OCCE coop scolaire RPI	110 €
Restaurant scolaire Tronchy	800 €
Ecole de Tronchy	70 €
FNACA Lessard Tronchy	35 €
CIFA Jean Lameloise de Mercurey	70 €
CFA La Noue	35€
Prévention routière	30€
TOTAL DES SUBVENTIONS	1730 €

02 – Taxes communales

- Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir le taux des 4 taxes pour 2017, et les vote de la manière suivantes :
 - Taxe d'habitation 17.40%
 - Taxe foncière bâti 10.32%
 - Taxe foncière non bâti 34.73%
 - CFE 21.40%

- Les membres du Conseil Municipal votent le taux de la taxe locale d'équipement à 2%

03- DDEN

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que l'Union DDEN 71 recherche des Délégués Départementaux de l'Education Nationale pour le renouvellement des DDEN pour la période 2017/2022
Les fiches de candidatures sont à demander à l'Union DDEN 71 et à retourner au président de secteur avant la fin février 2017.

04- Recrutement d'un adjoint technique

Suite à la démission de Madame Inselin, adjoint technique pour la surveillance des enfants de l'école de Tronchy lors des NAP, le conseil municipal

- décide de recruter Madame Frédérique CHANET-CHENE pour occuper ce poste à compter du 03 janvier 2017 jusqu'au 07 juillet 2017.
- Autorise monsieur le Maire à signer tout document concernant le poste

05-CONDITIONS ET TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe les tarifs et conditions d'utilisation comme suit :

Type de location	Tarif	Condition
Salle + cuisine avec matériel	120.00 €	Habitants de la commune en résidence principale
Salle + cuisine avec matériel	200.00 €	Personnes extérieures
Salle + cuisine avec matériel	90.00 €	Associations communales
Salle + cuisine avec matériel	50.00 €	Vins d'honneur ou pour manifestation de courte durée (5 heures environ) habitants et associations de la commune
Salle + cuisine avec matériel	60.00 €	Vins d'honneur ou pour manifestation de courte durée (5 heures environ) Personnes extérieures
Salle + cuisine avec matériel	Gratuit 1x/an	Pour les Associations communales, à partir de la seconde location
Salle + cuisine avec matériel	Gratuit 1xtous les 2 ans	Anciens Combattants de Lessard-Tronchy
Salle + cuisine avec matériel	Gratuit 1xtous les 3 ans	FNACA et RPI de Lessard-Tronchy-Thurey

Ces tarifs sont applicables à compter du 03 janvier 2017

Il est précisé que l'utilisation et la gratuité de la salle des fêtes sont uniquement dans le cadre de manifestations ouvertes à tout public et apportant une animation dans la commune.

Le non-respect de ces conditions entraîne l'annulation de la location .

06- DIVERS

- Monsieur le Maire informe les conseillers du 6^{ème} comité de pilotage du Programme Local de Prévention du SICED Bresse-Nord, qui se déroulera le mardi 10 janvier 2017
- Après concertation avec les services départementaux, un compromis a été trouvé concernant l'arrêt de bus au hameau « le Layer »

Tronchy, le 2 janvier 2017

Le maire, S. JACCUSSE

Le secrétaire, G. MICHAUDET